

**Paiement de la quote-part de la Ville de Mercier
au CITHSL pour l'année 2015**

Mercier, le 11 décembre 2015 – La Ville de Mercier a reçu plusieurs factures de la part du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent (CITHSL) au cours des derniers jours. Le conseil municipal a procédé au paiement de la quote-part de la Ville de Mercier pour l'année 2015, au montant de 427 707,54 \$, lors de l'assemblée du 8 décembre dernier. Suite à la réception de factures qui concernent les déficits accumulés et une surcharge pour Mercier, le conseil municipal a demandé de la documentation explicative au CITHSL afin d'être en mesure de valider le tout avant de procéder au paiement. Le conseil est toujours en attente de ces pièces justificatives.

Le conseil municipal tient à réitérer aux usagers du transport en commun sur le territoire de la Ville de Mercier qu'il n'est en aucun cas question de ne pas avoir de service de transport à compter du 1^{er} janvier 2016 et que l'administration municipale, en collaboration avec le ministère des Transports, fera le suivi nécessaire dans ce dossier.

— 30 —

Source : Annick Charest
Directrice des communications
514 923-3963
annick.charest@ville.mercier.qc.ca